

Evaluation de la qualité de l'air dans la vallée de Viviez-Decazeville - SOLENA

Rapport annuel 2025

ETU-2026-16 - Edition Mai 2026



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

EN UN COUP D'ŒIL.....	3
1. OBJECTIF DE L'ETUDE.....	6
2. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DU DISPOSITIF DE MESURE	
.....	7
2.1. CARTOGRAPHIE DE LA ZONE D'ETUDE	7
2.2. SOURCES POTENTIELLES D'EMISSION.....	8
2.3. DISPOSITIF DE MESURE.....	8
3. RESULTATS DES MESURES DE RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES	
TOTALES ET DE METAUX.....	10
3.1. SITUATION PAR RAPPORTS AUX VALEURS DE REFERENCE	10
3.2. EVOLUTION BIMESTRIELLE DES QUANTITES DE RETOMBÉES	11
3.2.1. Retombées atmosphériques totales	11
3.2.2. Retombées d'arsenic	11
3.2.3. Retombées de cadmium	12
3.2.4. Retombées de plomb.....	13
3.2.5. Retombées de zinc.....	13
3.3. HISTORIQUE ANNUEL	14
3.3.1. Résultats sur toutes les jauges.....	14
3.3.2. Résultats sur les jauges hors chantier	15
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....	17
TABLE DES ANNEXES	18

EN UN COUP D'ŒIL

En 2025 : un dépassement des valeurs de référence mais limité au chantier d'Igue du Mas

En 2025, le suivi des retombées atmosphériques totales et de particules métalliques met en évidence un dépassement des valeurs de référence en moyenne annuelle au niveau des zones de chantier d'Igue du Mas Haut et Bas. Ces dépassements sont liés aux travaux de terrassement et à la circulation des engins, qui favorisent la remise en suspension dans l'air ambiant de particules issues des sols historiquement pollués dans la vallée de Viviez.

Respect des valeurs de référence autour des zones résidentielles et de la plateforme de Dunet

En dehors de ce secteur, les mesures réalisées à proximité des zones résidentielles et de la plateforme de Dunet respectent globalement les valeurs de référence. Toutefois, des niveaux encore élevés sont observés pour le zinc place du 8 Mai, ainsi que pour le cadmium à la mairie de Viviez, place du 8 Mai et sur la plateforme de Dunet, au regard d'environnements comparables (zones de fonderie ou sites de référence).


Ces résultats soulignent l'influence persistante du contexte industriel historique sur les retombées atmosphériques et de particules métalliques dans la vallée.

Une synthèse des résultats sur les zones de chantiers et proches des zones résidentielles est disponible en pages 4 et 5.

Tableaux de synthèse pour les retombées atmosphériques et de métaux

Il n'existe pas à l'heure actuelle de réglementation française vis à vis des métaux dans les retombées totales. Les valeurs de référence utilisées dans le tableau ci-dessous sont issues de la réglementation en Allemagne (TA Luft¹) ou à défaut de la réglementation en Suisse (OPair²). Elles correspondent à des valeurs de référence pour la protection des écosystèmes.

Zone de chantier d'Igue du mas

RETOMBÉES ATMOSPHERIQUES ET DE METAUX – NON REGLEMENTES						
			Valeurs de référence	Maximum annuel sur les jauges d'Igue du mas 2025	Respect de la référence	Comparaison avec un fond urbain
Exposition de longue durée	POUSSIÈRES TOTALES	TA Luft	350 mg/m ² /jour	343,6 mg/m²/jour à Igue du mas haut	Oui	Supérieur
	ARSENIC	TA Luft	4 µg/m ² /jour	92,5 µg/m²/jour à Igue du mas haut	Non	Supérieur
	CADMIUM	TA Luft	2 µg/m ² /jour	4,1 µg/m²/jour à Igue du mas haut	Non	Supérieur
	PLOMB	TA Luft	100 µg/m ² /jour	126 µg/m²/jour à Igue du mas haut	Non	Supérieur
	ZINC	OPAIR	400 µg/m ² /jour	422,4 µg/m²/jour à Igue du mas haut	Non	Supérieur

mg/m²/jour = milligramme par mètre carré par jour

µg/m²/jour = microgramme par mètre carré par jour

¹ [TA Luft loi sur l'air du 18/08/2021 \(Neufassung der Ersten Allgemeinen Verwaltungsvorschrift zum Bundes-Immissionsschutzgesetz\)](#)

² https://lawbrary.ch/loi/814_318_142_1/OPair/v2023.01/fr/arta123456/ordonnancesur-la-protection-de-lair-opair/#aa123456

Zones résidentielles de Viviez et plateforme de Dunet

RETOMBÉES TOTALES DE POUSSIÈRES ET DE MÉTAUX – NON RÉGLEMENTÉES



Valeurs de référence

 Maximum annuel
sur les jauges en
proximité
résidentielle en
2025

 Respect de la
référence

 Comparaison avec un
fond urbain

		Valeurs de référence	Maximum annuel sur les jauges en proximité résidentielle en 2025	Respect de la référence	Comparaison avec un fond urbain
Exposition de longue durée	POUSSIÈRES TOTALES	TA Luft 350 mg/m ² /jour	83 mg/m²/jour à Place du 8 mai	Oui	Egal
	ARSENIC	TA Luft 4 µg/m ² /jour	2.8 µg/m²/jour à Mairie de Viviez	Oui	Supérieur
	CADMIUM	TA Luft 2 µg/m ² /jour	1.2 µg/m²/jour à Mairie de Viviez	Oui	Supérieur
	PLOMB	TA Luft 100 µg/m ² /jour	10.1 µg/m²/jour à Plateforme de Dunet	Oui	Supérieur
	ZINC	OPAIR 400 µg/m ² /jour	284,1 µg/m²/jour à Place du 8 mai	Oui	Variable selon la jauge

1. Objectif de l'étude

Cette étude s'inscrit dans le cadre du projet associatif d'Atmo Occitanie, en répondant plus particulièrement à l'objectif suivant de l'association : Axe 3-1 : "Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement".

En 2025, Soléna s'associe à Atmo Occitanie pour la surveillance de qualité de l'air autour de la fin des travaux de construction de l'usine KEREA, et du début de ses activités, ainsi que de la zone de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sur la zone d'Igue du mas. KEREA a été inaugurée le 28 août 2025. Parallèlement, Séché Eco Services poursuit son partenariat avec Atmo Occitanie pour la surveillance de la qualité de l'air autour des activités de la zone de stockage de l'ISDD de Montplaisir.

L'objectif principal du dispositif déployé à Viviez dans le cadre du partenariat avec Soléna est d'**évaluer l'impact éventuel sur la qualité de l'air des activités** suivantes :

- La fin des travaux de construction de l'usine KEREA et le début d'exploitation par Soléna ;
- les activités de la plateforme de stockage ISDND Igue du Mas ;
- d'autres activités émettrices (industries travaillant des métaux, production de granulats, etc...), susceptibles d'être à l'origine d'émissions de métaux et de particules dans l'air.

Pour cela, Atmo Occitanie s'appuie sur un réseau de mesure déployé pour le suivi, dont les résultats sont mis en perspective :

- des mesures historiques réalisées dans le bassin viviézois entre 2009 et 2023, qui ont permis de mettre en évidence les niveaux moyens de plusieurs polluants, toutes sources d'émissions confondues, en l'absence d'activité particulière de dépollution des sols ;
- des réglementations et valeurs de référence existantes ;
- des concentrations mises en évidence sur d'autres environnements en Occitanie.

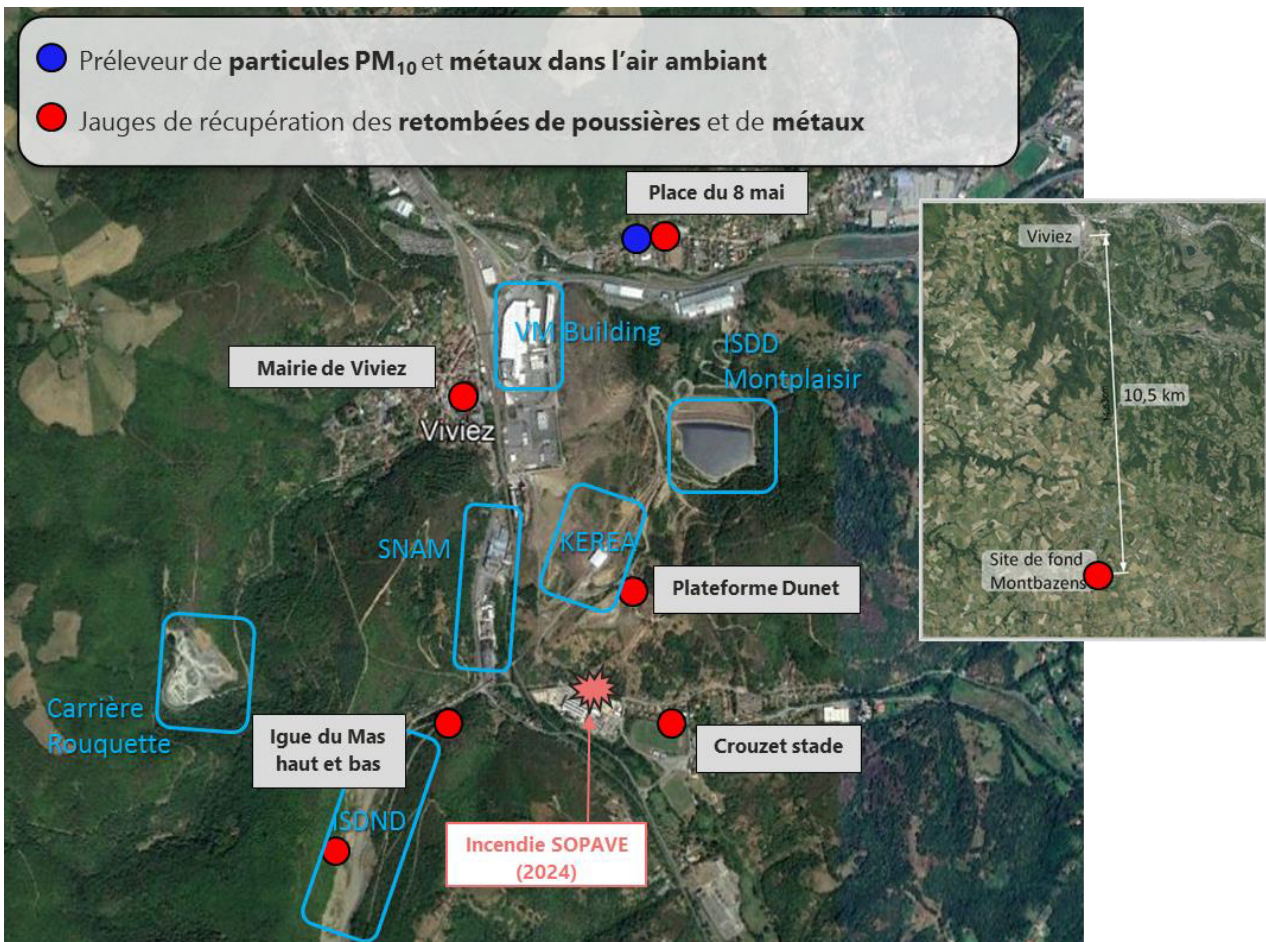
L'historique de la zone d'étude et le contexte du suivi de la qualité de l'air sont disponibles en Annexe 1.

2. Présentation de la zone d'étude et du dispositif de mesure

2.1. Cartographie de la zone d'étude

La cartographie suivante présente la localisation des points de mesures déployés pour la surveillance à Viviez en 2025 (points rouges et bleus), ainsi que les principales sources potentielles d'émissions de polluants atmosphériques (encadrés bleus). Les dispositifs de mesure et les sources potentielles d'émission sont détaillés ci-après.

Le dispositif de mesure dans le cadre du partenariat Soléna Valorisation est constitué de sept jauges pour les retombées atmosphériques totales. Les mesures en air ambiant prises Place du 8 mai (PM₁₀ et métaux dans les PM₁₀) sont disponibles dans le rapport annuel de Séché Eco Service de 2025.



Cartographie du dispositif de mesures en place à Viviez et Montbazens

2.2. Sources potentielles d'émission

Les activités industrielles susceptibles d'influencer les mesures du dispositif en place à Viviez et matérialisées sur la cartographie par les encadrés bleus, sont décrites ci-après :

- La SNAM est une compagnie française dont l'activité porte sur le recyclage des métaux nickel, cadmium et cobalt, contenus dans des batteries rechargeables usagées et des déchets industriels.
- VM Zinc est une société de fabrication de zinc pré-patiné. Elle abrite un laminoir, avec une capacité de production théorique de 70 000 tonnes. Un tiers de la production de zinc laminé est transformé, soit en feuilles et bobines de couverture, soit en accessoires (bandes de faîtage, bandes de noue, évacuations d'eaux pluviales, etc). Cette société a pris la suite des activités de production d'Umicore en 2018.
- L'UVEOR KEREA est une installation de valorisation des déchets ménagers et biodéchets sous forme de matières, énergies et compost. L'installation possède une capacité annuelle de 90 000 tonnes de déchets ménagers et 8 000 tonnes de biodéchets.
- La zone de stockage l'ISDD de Montplaisir conserve les boues chargées en hydroxydes métalliques qui ont été excavées lors des différents travaux de réhabilitation entre 2009 et 2017. L'ISDD est contenu dans une alvéole étanche qui a été ponctuellement réouverte entre 2023 et 2024 pour accueillir des volumes de terre issues des déblais des jardins de particulier, et du chantier de construction de l'usine KEREA.
- La zone de stockage de l'ISDND Igue du Mas reçoit la fraction non valorisable des déchets ménagers issus de l'UVEOR KEREA.
- La carrière Rouquette : société d'exploitation de granulats de roche massive sericitoschiste.

2.3. Dispositif de mesure

Le dispositif de mesure encadrant les activités de Soléna Valorisation, vise à évaluer les traceurs potentiels de métaux associés à l'historique industriel de la zone, susceptibles d'être présents dans l'air. Il repose sur :

- **Des mesures de polluants non-règlementés (retombées atmosphériques totales et des métaux dans l'environnement)** : ces indicateurs disposent de valeurs de référence établies pour la protection de la santé humaine et des écosystèmes.

Les quatre métaux étudiés sont l'arsenic (As), le cadmium (Cd), le plomb (Pb), et le zinc (Zn). Le nickel n'est pas suivi dans les retombées atmosphériques car les mesures historiques ont montré des niveaux comparables à ceux des zones rurales ou urbaines de référence.

Le tableau suivant donne en détail les caractéristiques des sites de mesures en place à Viviez en 2025 dans le cadre du partenariat avec Soléna Valorisation.

Détails des dispositifs de mesures liés au partenariat avec Soléna à Viviez

Sites	Equipement installé	Polluants mesurés	Temporalité de l'échantillonnage
Place du 8 mai	jauge Owen 20 L	Retombées atmosphériques totales Métaux dans les retombées : As, Cd, Pb, Zn	Bimensuel
Mairie de Viviez			
Stade de Crouzet			
Plateforme de Dunet			
Igue du mas haut			
Igue du mas bas			

Les niveaux des concentrations mesurées sur Viviez sont comparés et mis en perspective à un fond rural de référence : Montbazens, à 10 km du secteur de Viviez ; ainsi qu'à un fond urbain : Toulouse. Un fond de proximité d'une fonderie à Muret est également utilisé comme référence industrielle. Le tableau suivant détaille les dispositifs utilisés comme références.

Détails des dispositifs de mesures utilisés en référence de fond urbain, rural et industriel

Sites	Equipement installé	Polluants mesurés	Temporalité de l'échantillonnage
Fond urbain Toulouse	jauge Owen 20L	Retombées atmosphériques totales Métaux dans les retombées : As, Cd, Pb, Zn	Bimensuel
Fond rural Montbazens			
Proximité fonderie Muret			

Les paramètres météorologiques (vents, température, précipitations) sont issus d'un réseau météorologique amateur reconnu par Météo France, et situé sur la commune de Firmi (7 km à l'Est). Les données sont directement tirées du site Infoclimat et sont disponibles en Annexe 2.

3. Résultats des mesures de retombées atmosphériques totales et de métaux

Ce bilan détaille les **concentrations mesurées sur l'année 2025** et sur l'ensemble de **l'historique de mesures depuis 2009**. Il existe une discontinuité dans l'historique, puisque l'année 2018 n'a pas été couverte par un dispositif de mesures, suite à la fin du partenariat avec Umicore.

Principe de mesure des retombées

Les jauges Owen, collecteurs de retombées atmosphériques totales (somme des dépôts atmosphériques secs et humides) permettent de réaliser un suivi continu bimestriel de l'impact sur les écosystèmes et les habitants des activités émettrices de poussières dans la vallée.

3.1. Situation par rapports aux valeurs de référence

Pour l'année 2025, les quantités de retombées totales et de métaux retenus dans ces retombées sont en **dépassement par rapport aux valeurs de référence sur la zone de chantier Igue du mas**. Ces dépassements sont liés aux travaux de terrassement et à la circulation des engins, qui favorisent la remise en suspension des particules des sols historiquement pollués dans la vallée de Viviez. En dehors de ce secteur, les mesures réalisées à proximité des zones résidentielles et de la plateforme de Dunet respectent globalement les valeurs de référence.

Retombées et métaux	Unité	Valeur de référence en moyenne annuelle	Place du 8 mai	Mairie de Viviez	Stade de Crouzet	Igue du mas bas	Igue du mas haut	Plateforme de Dunet	Montbazens	Situation vis-à-vis des références
Retombées totales	mg/m ² /jour	350	83	69.2	63.6	72.8	343.6	50.5	90.5	Pas de dépassement
Arsenic	µg/m ² /jour	4	1.9	2.80	1.6	13	92.5	1.6	1.2	Dépassement aux sites : Igue du mas haut et Igue du mas bas
Cadmium	µg/m ² /jour	2	0.7	1.21	0.4	0.9	4.1	0.8	0.2	Dépassement au site Igue du mas haut
Plomb	µg/m ² /jour	100	7.9	8.3	5.1	79	126	10.1	4.1	Dépassement au site Igue du mas haut
Zinc	µg/m ² /jour	400	284.1	101.4	39.5	238.7	422.4	65.1	35.9	Dépassement au site Igue du mas haut

3.2. Evolution bimestrielle des quantités de retombées

Observations générales : Il convient de rappeler que l'évaluation d'un dépassement se fait en référence à la moyenne annuelle. Les graphiques suivants illustrent uniquement les tendances par période tout au long de l'année.

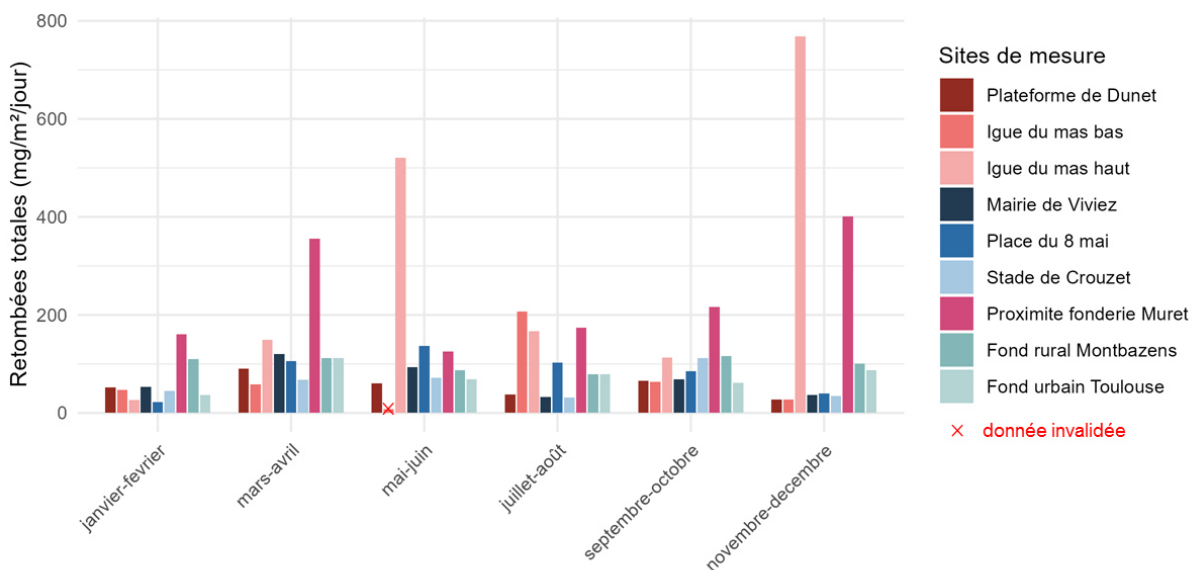
Il est à noter que la jauge d'Igüe du mas bas pour le bimestre mai-juin a été invalidée suite à un volume d'eau trop faible. Le résultat n'est pas représentatif de l'échantillon recueilli.

Des pics de retombées atmosphériques et de métaux sont observés en mai-juin et en novembre-décembre. Celui de mai-juin est probablement dû au réenvol de poussières lié au trafic de camions et aux travaux en période sèche, malgré l'arrosage des pistes. Le pic de décembre s'explique par des travaux de remodelage près de la jauge d'Igüe du Mas Haut. Les fortes pluies de ce mois ont toutefois limité le réenvol vers la jauge d'Igüe du Mas Bas.

3.2.1. Retombées atmosphériques totales

Les niveaux moyens de retombées atmosphériques sont globalement inférieurs à la valeur de référence annuelle de 350 mg/m²/jour à l'exception des jauges d'Igüe du mas sur les périodes mai-juin et novembre-décembre.

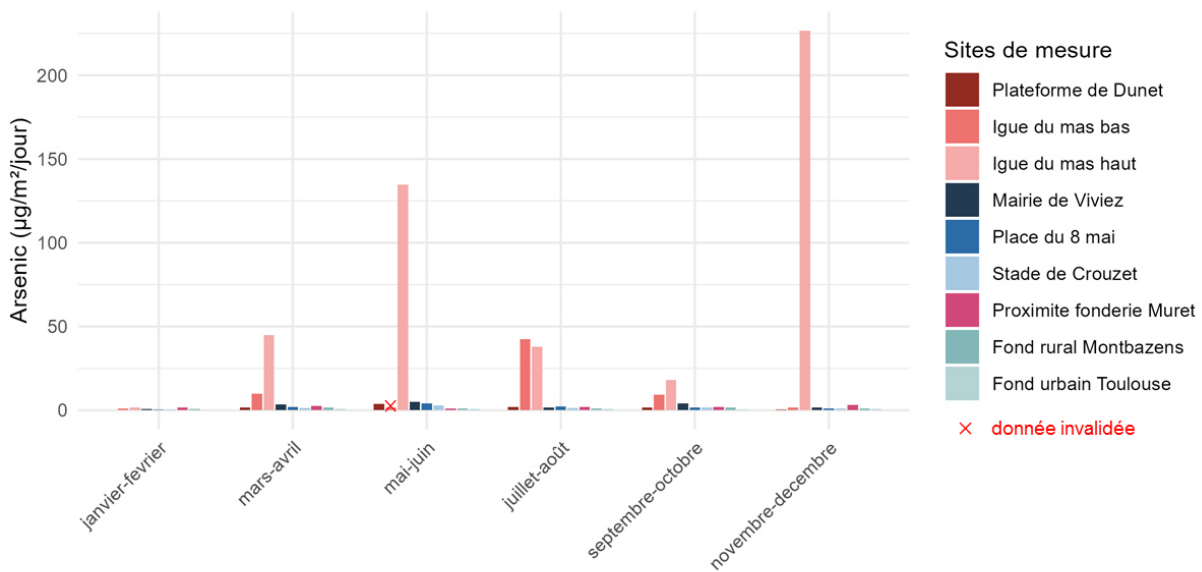
Les niveaux maximaux de particules dans les retombées atmosphériques totales sont globalement comparables aux sites de référence en fond rural (Montbazens), fond urbain (Toulouse) et à proximité d'une fonderie pour les jauges à proximité des habitations en dehors d'Igüe du mas.



3.2.2. Retombées d'arsenic

Les niveaux moyens d'arsenic dans les retombées totales sont globalement inférieurs à la valeur de référence annuelle de 4 µg/m²/jour à l'exception des jauges d'Igüe du mas qui sont constamment au-dessus des seuils. Le seuil est également très légèrement dépassé à Mairie de Viviez (5,1 µg/m²/jour) et Place du 8 mai (4,1 µg/m²/jour) pour la période mai-juin, et septembre-octobre pour Mairie de Viviez (4,1 µg/m²/jour).

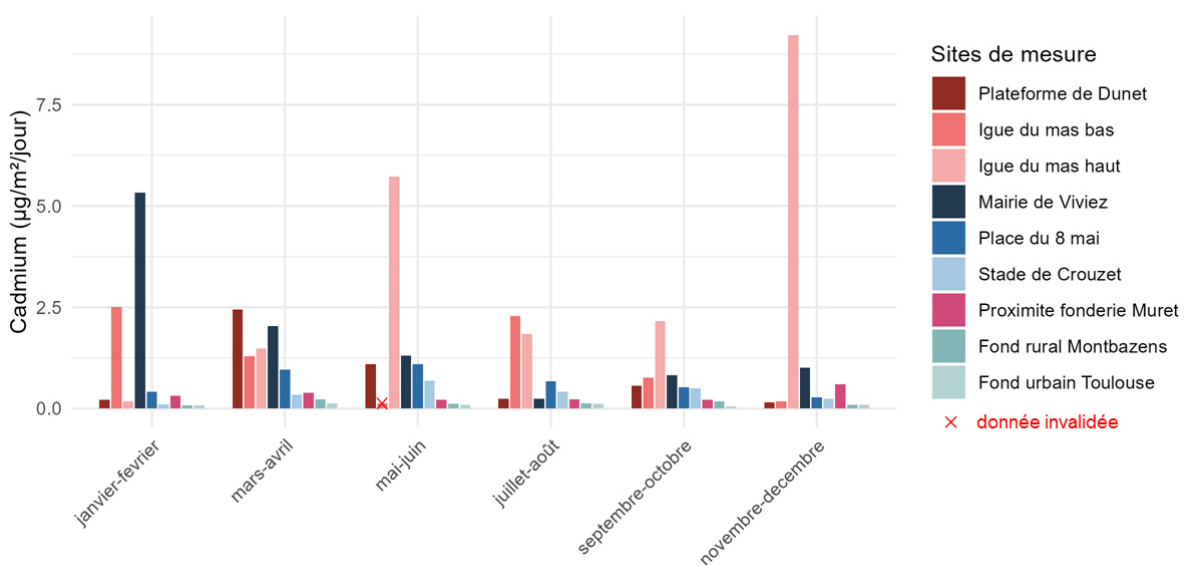
Sur l'ensemble des jauges de la vallée de Viviez, les niveaux maximaux d'arsenic dans les retombées totales sont globalement plus élevés qu'aux sites de références en fond rural (Montbazens) et fond urbain (Toulouse). En comparaison avec une proximité de fonderie, les niveaux sont comparables.



3.2.3. Retombées de cadmium

Les niveaux moyens de cadmium sont inférieurs à la valeur de référence annuelle de $2 \mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$ à l'exception des sites d'Igue du mas et ponctuellement de la Mairie de Viviez ($2 \mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$) et de la Plateforme de Dunet en mars-avril ($2.5 \mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$). Le profil bimestriel du cadmium est similaire à celui de l'arsenic.

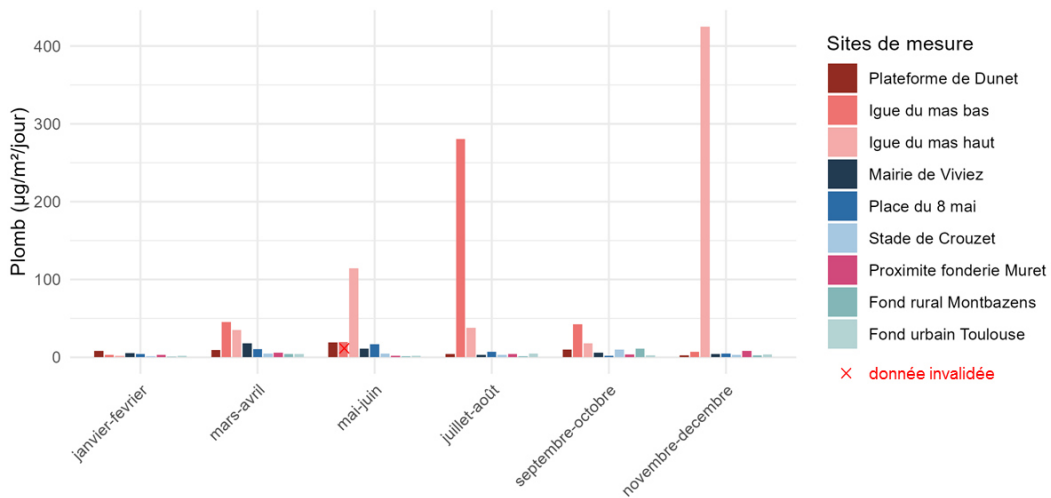
Sur l'ensemble des jauges de la vallée de Viviez, les niveaux maximaux de cadmium dans les retombées totales sont globalement plus élevés qu'aux sites de références en fond rural (Montbazens) et fond urbain (Toulouse) mais également en proximité d'une fonderie.



3.2.4. Retombées de plomb

Les niveaux moyens de plomb sont inférieurs à la valeur de référence annuelle de 100 µg/m²/jour à l'exception d'Igue du mas en mai-juin, juillet-août et novembre-décembre.

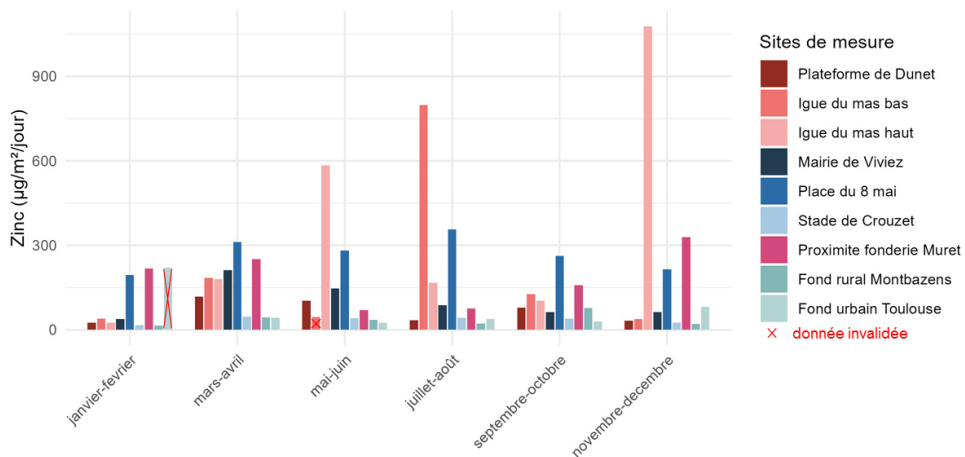
Sur l'ensemble des jauges de la vallée de Viviez, les niveaux maximaux de retombées sont globalement plus élevés que les sites de références en fond rural (Montbazens) et fond urbain (Toulouse) mais également en proximité de fonderie.



3.2.5. Retombées de zinc

Les niveaux moyens de zinc sont inférieurs à la valeur de référence annuelle de 400 µg/m²/jour à l'exception d'Igue du mas. Historiquement, le zinc a toujours été élevé sur le site de la Place du 8 mai de par sa proximité avec des industries émettrices (SNAM, VM Building). Cela explique le profil bimestriel unique par rapports aux autres métaux mesurés.

Sur l'ensemble des jauges, les niveaux maximaux de retombées de zinc sont globalement plus élevés que les sites de référence en fond rural (Montbazens) et fond urbain (Toulouse). A titre comparatif, en proximité de fonderie, des valeurs avoisinant les 300 µg/m²/jour ont aussi été observées en 2025. Il est à noter que la mesure janvier-février pour le fond urbain de Toulouse a été invalidée pour le zinc.

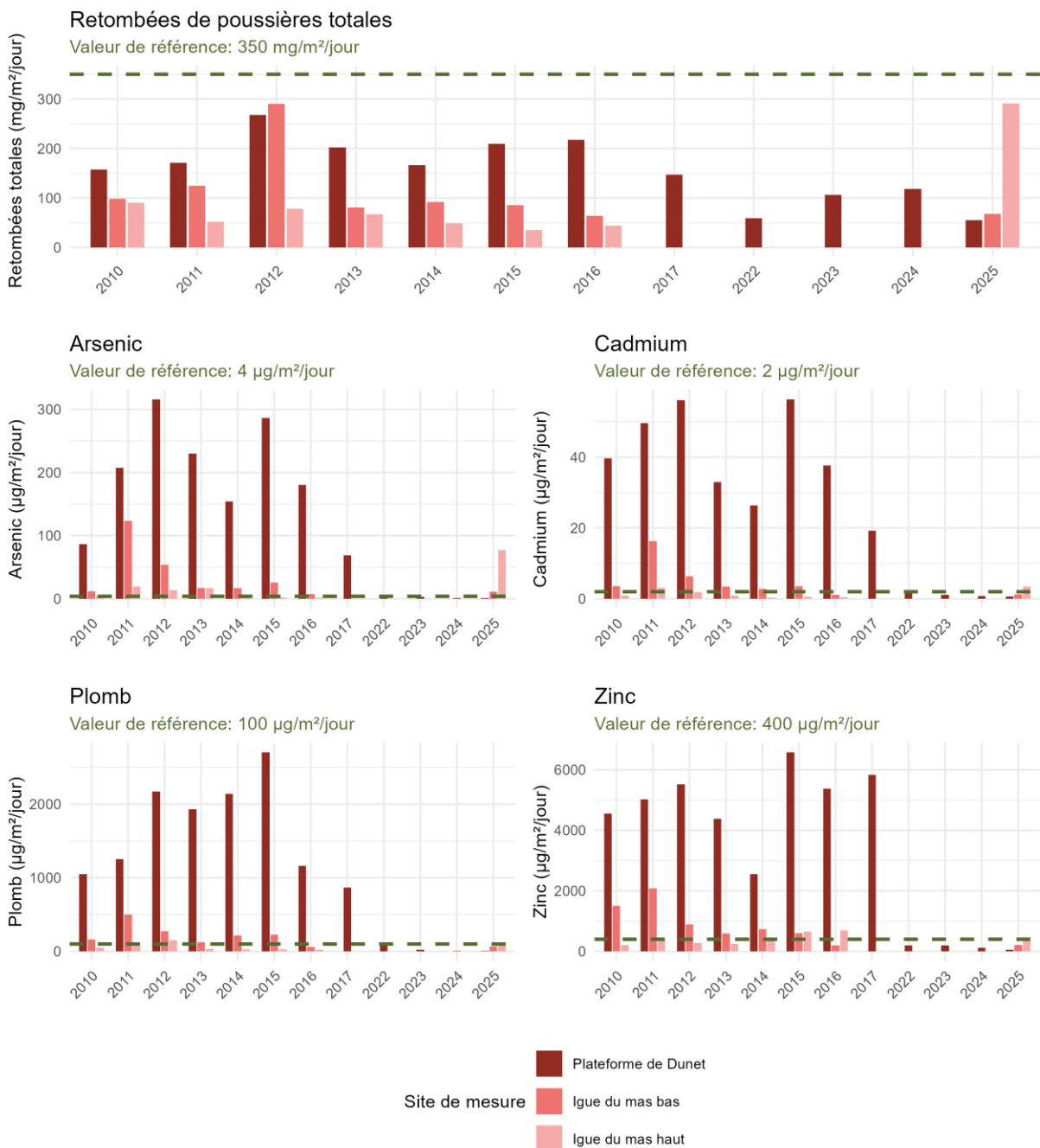


3.3. Historique annuel

Les mesures de métaux dans les retombées atmosphériques totales a débuté en 2009. Les résultats ci-après présentent l'historique de mesures depuis 2009 à Viviez, depuis 2016 pour le suivi en fond urbain sur la métropole toulousaine et depuis 2017 en proximité de fonderie à Muret. Comme pour les mesures de particules PM₁₀ et les métaux, il existe une discontinuité dans l'historique, puisque l'année 2018 n'a pas été couverte par des mesures, suite à la fin du partenariat avec Umicore.

3.3.1. Résultats sur les jauges en proximité de chantier

La figure ci-dessous présente l'impact des travaux sur les jauges en proximité de chantier.

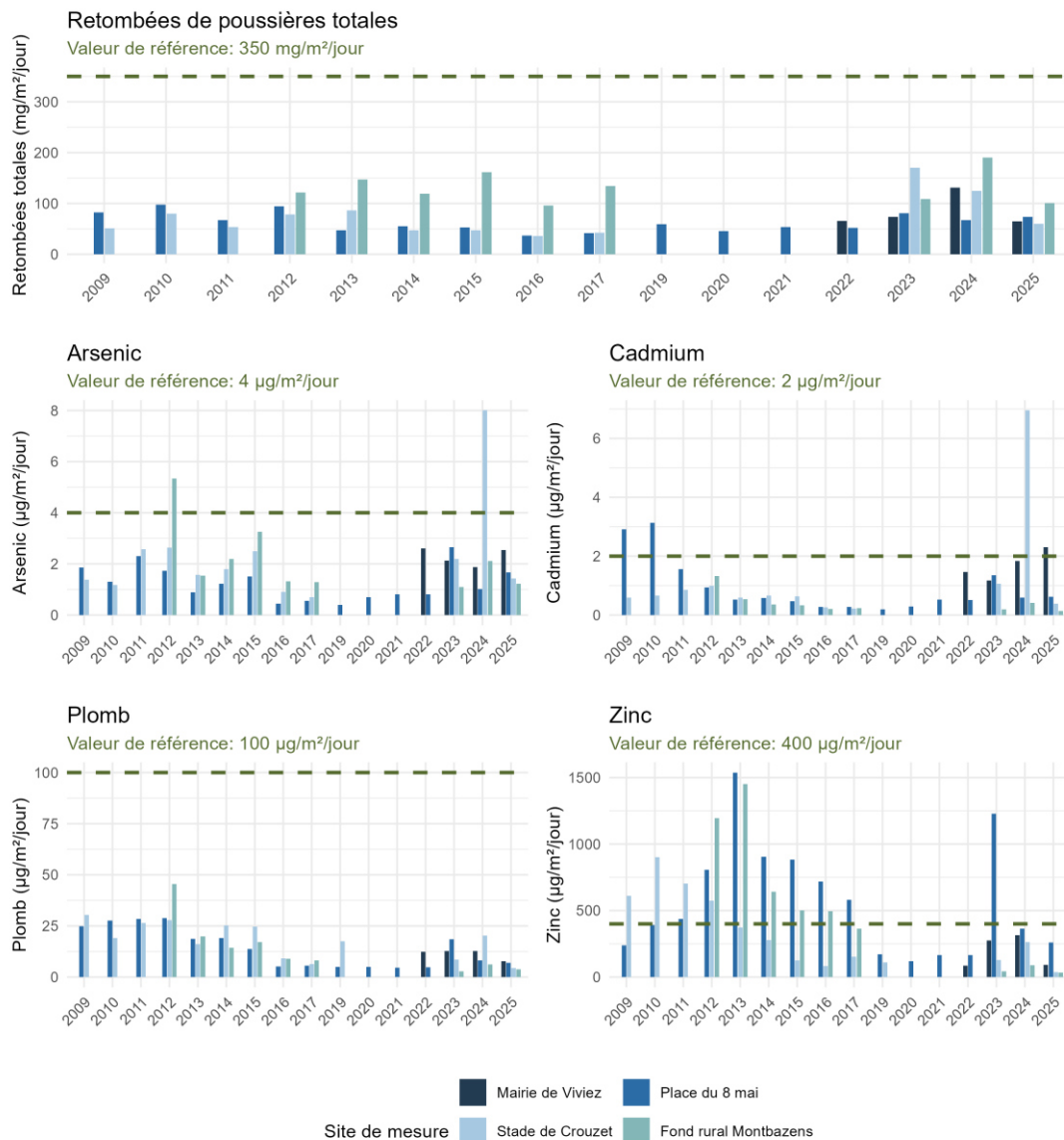


Les dépassements observés autant au niveau des retombées atmosphériques que des métaux, s'expliquent par l'impact des travaux : dépollution d'UMICORE (2012-2016) à Dunet et Igue du Mas, puis, entre 2023 et 2025, par les chantiers (réhabilitation des jardins par Séché Eco Services, construction de KEREA, terrassements à Igue du Mas par Soléna Valorisation) proches du Stade de Crouzet et de la Mairie de Viviez.

Depuis 2009, les retombées atmosphériques totales à Viviez restent inférieures à la valeur de référence. En 2025, le site d'Igue du Mas atteint toutefois un niveau limite (343,5 µg/m²/jour). Les valeurs de référence pour l'ensemble des métaux (arsenic, cadmium, plomb et zinc) ont cependant été régulièrement dépassées entre 2012-2016 et 2023-2025 sur les sites de chantiers: Igue du Mas Haut, Igue du Mas Bas et la plateforme de Dunet. Le site du stade de Crouzet a également dépassé la valeur de référence pour l'arsenic et le cadmium en 2024 en lien avec les travaux de dépollution des jardins privés.

3.3.2. Résultats sur les jauges en proximité d'habitations

La figure ci-dessous présente les mesures de retombées atmosphériques et de métaux sur les jauges en proximité d'habitations.



En dehors des zones et périodes de travaux, les niveaux de retombées atmosphériques et de métaux mesurés sont globalement comparables, voire inférieurs, aux niveaux de fond de référence et à ceux observés dans des environnements industriels similaires. L'impact des chantiers apparaît ainsi localisé.

Les valeurs de référence sont globalement respectées pour les retombées atmosphériques totales, ainsi que pour l'arsenic et le plomb, à l'exception de situations ponctuelles liées à des chantiers proches. Pour le cadmium, des dépassements sont uniquement observés en début de période, en 2009 et 2010, sur le site de la place du 8 mai ainsi qu'en 2024 au niveau du stade Crouzet en lien avec l'incendie de la SOPAVE (février 2024).

À partir de 2016, la réduction progressive, voire l'arrêt, de certaines activités industrielles dans la vallée a conduit à une diminution des concentrations en arsenic, cadmium et plomb dans l'air ambiant et dans les retombées atmosphériques totales.

Le zinc présente une évolution différente, avec des niveaux élevés jusqu'en 2017, y compris en dehors des zones de chantier, traduisant l'influence d'activités émettrices. Entre 2019 et 2022, les concentrations repassent sous les valeurs de référence, en lien avec la diminution des activités. Un dépassement ponctuel est toutefois observé en 2023 place du 8 mai, en lien avec un chantier de dépollution local.

Conclusions et perspectives

Le dispositif de surveillance en place à Viviez en 2025 dans le cadre du partenariat Soléna Valorisation se compose d'un suivi dans l'environnement des retombées totales atmosphériques et des métaux pour lesquels il existe des valeurs de référence de protection de la santé et des écosystèmes dans la réglementation allemande.

En 2025, les mesures réalisées tout au long de l'année mettent en évidence des dépassements des valeurs de référence pour les moyennes annuelles au niveau des zones de chantier d'Igue du Mas Haut et Bas. Ces dépassements sont liés aux travaux de remodelage et au passage des engins, qui remobilisent des terres polluées dans un contexte historique industriel fortement ancré dans la vallée de Viviez.

Cette pollution apparaît toutefois circonscrite au secteur d'Igue du Mas, car les sites à proximité des zones résidentielles ainsi que de la plateforme de Dunet ne présentent pas de dépassement des seuils de référence. Toutefois, les concentrations en zinc relevées place du 8 Mai, ainsi que celles en cadmium mesurées à la mairie de Viviez, place du 8 Mai et sur la plateforme de Dunet, demeurent élevées en comparaison avec des environnements similaires, notamment les zones de fonderie ou les sites de référence. Ces résultats traduisent la persistance d'une empreinte liée aux activités métallurgiques dans la vallée.

En 2026, Atmo Occitanie maintiendra les dispositifs de mesures en place afin de poursuivre l'évaluation de la qualité de l'air à Viviez.

Le déploiement de ces dispositifs de mesures s'inscrit dans le projet associatif d'Atmo Occitanie, poursuivant l'objectif « *d'évaluer et de suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air* ». Le dispositif d'évaluation est soutenu financièrement par deux acteurs économiques de la vallée : Séché Eco Services et Soléna Valorisation, dans le cadre de leurs activités et de leurs obligations réglementaires.

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Historique et contexte

ANNEXE 2 : Conditions météorologiques en 2025

ANNEXE 3 : Origines et effets des polluants mesurés

ANNEXE 4 : Le cadre réglementaire

ANNEXE 5 : Planning des prélèvements

ANNEXE 6 : Tableaux de données

ANNEXE 1 : Historique et contexte

Atmo Occitanie a commencé **en 2012** un **suivi de la qualité de l'air sur la commune de Viviez** en Aveyron (département n°12) afin d'évaluer l'impact des travaux de réhabilitation de 4 zones de dépôts de boues d'hydroxydes métalliques (zone de Montplaisir, bassins de l'Igue du Mas, décharge de Cérons et Dunet). Ces travaux ont été lancés en 2005 par Umicore l'ex-société de production de zinc à Viviez (anciennement Vieille Montagne) et maintenus jusqu'à la fin des chantiers de dépollution en décembre 2017. Pour stocker les boues, une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) avec un casier fermé a été construite au niveau de la zone Montplaisir et exploitée de 2009 à 2016 par Umicore. Les rapports d'études du suivi effectué par Atmo Occitanie entre 2012-2017 sont disponibles sur le site internet de l'association : <https://www.atmo-occitanie.org/>.

En 2016, Sêché Eco Services (filiale de la société Sêché Environnement) a repris l'exploitation de l'ISDD Montplaisir poursuivant les travaux de dépollution. Suite aux demandes des élus locaux et des associations locales de protection de l'environnement, Atmo Occitanie a mis en place en 2019 un nouveau partenariat de surveillance avec la société Sêché Eco Services jusqu'en 2024. Ce partenariat a permis d'assurer le suivi de plusieurs activités dans la vallée de Viviez-Decazeville.

En **septembre 2022**, suite à une volonté de reconvertir une partie des zones de dépôts en pôle de valorisation, le chantier de construction de la nouvelle Unité de Valorisation Energétique et Organique (UVEOR) KEREVA démarre. Le groupement Sêché Environnement / Sévigné / Soléna a obtenu une délégation de service public (DSP) pour concevoir, financer, construire et exploiter KEREVA pendant 25 ans, via la société dédiée SolénaSoléna Valorisation. Dans le cadre du chantier de cette usine, l'arrêté préfectoral d'Autorisation prescrit un renforcement de la surveillance de la qualité de l'air en différents points de mesures sur la commune. Soléna s'est appuyé sur Atmo Occitanie pour le déploiement de nouvelles jauges de mesures de retombées atmosphériques totales, renforçant ainsi la surveillance de l'impact des travaux sur la qualité de l'air.

En **mars 2023**, des travaux de dépollution des jardins des particuliers démarrent. Ces chantiers interviennent à la suite d'une étude menée par l'InVS en 2008 montrant des concentrations en métaux et métalloïdes au moins 20 fois supérieures dans les sols à celles d'un environnement local témoin. Ainsi, le réseau de surveillance se renforce à nouveau avec de nouveaux points de mesures de métaux dans les retombées atmosphériques totales. Les travaux de déblais/remblais se sont achevés en mars 2024.

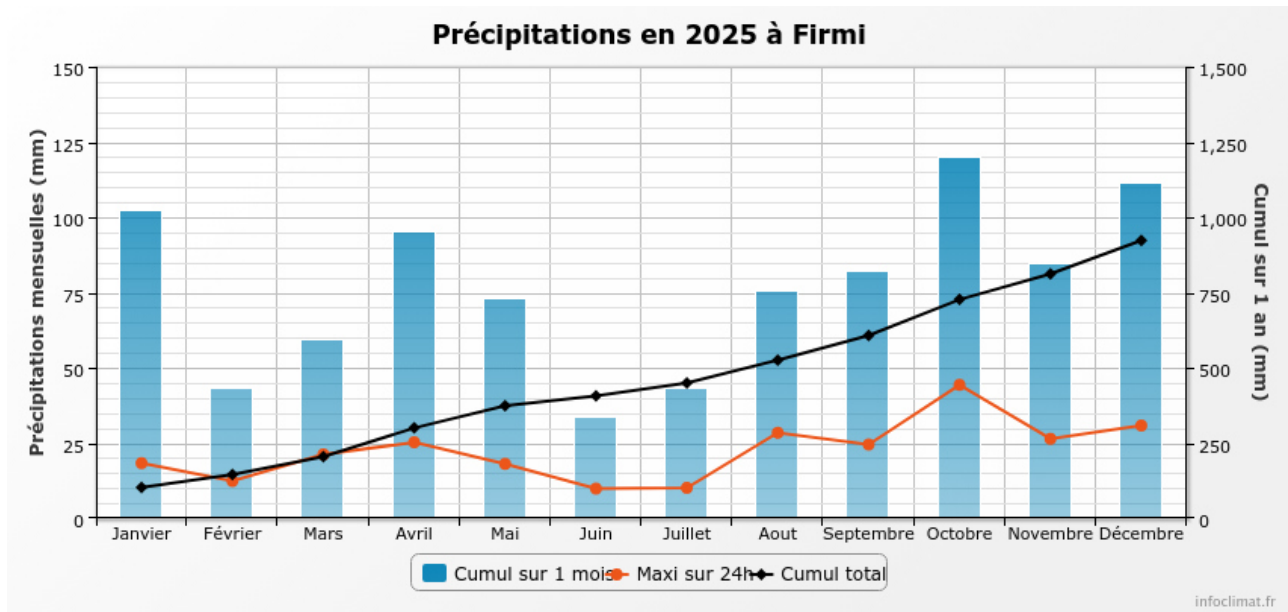
Le **17 février 2024** un incendie s'est déclaré dans un entrepôt de stockage de la Société Pour l'Amélioration et la Valorisation de l'Environnement (SOPAVE) entreprise issue du groupe Société Nouvelle d'Affinage des Métaux (SNAM) où 900 tonnes de batteries au lithium ont brûlé. A la suite de cet accident, la SNAM et Atmo Occitanie se sont associés pour suivre la pollution post incendie. Les résultats de cette surveillance ont fait l'objet d'une présentation en cellule préfectorale de post incendie, et le rapport d'évaluation est accessible sur notre site internet avec la référence suivante : « *ETU-2024-181 Suivi de la qualité de l'air à la suite d'un incendie d'un stockage de batterie dans le nord de l'Aveyron* ».

En plus de l'historique décrit ci-dessus, d'autres activités industrielles installées dans la vallée sont également susceptibles de contribuer aux émissions de certains des polluants suivis : VM Zinc, SNAM, carrière de Rouquette.

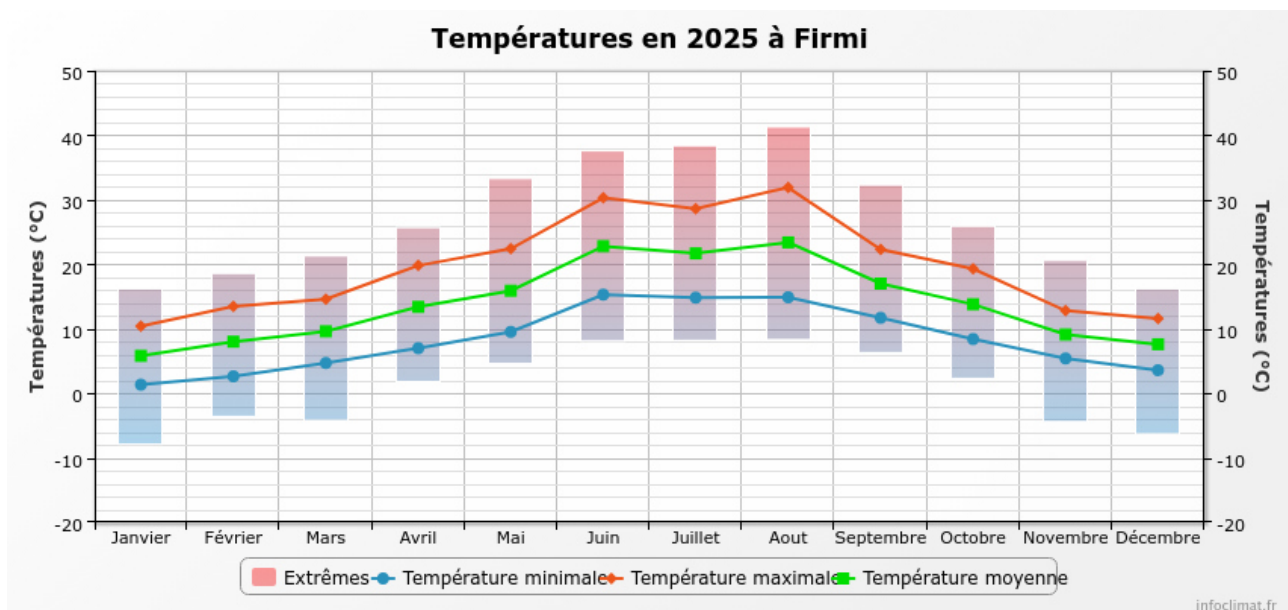
ANNEXE 2 : Conditions météorologiques en 2025

Les données et paramètres météorologiques sont issus de la station Météo France (réseau amateur) de Firmi (8 km à l'Est du dispositif de mesures).

Précipitations et températures



Les précipitations cumulées les plus élevées par mois sont retrouvées en janvier (102,1 mm), avril (95,4 mm), octobre (119,9 mm) et décembre (111,3 mm). Les mois les plus secs sont en février (43.1 mm), juin (33.5 mm) et juillet (43,1 mm). Les cumuls d'avril, d'octobre et de janvier ont sans doute impacté à la hausse les quantités de retombées solubles dans les jauges. Cet effet est plus marqué dans la jauge située à Montbazens.



Les mois les plus chauds en moyenne sont juin (22,8°C) et août (23,4°C) et les plus froids sont en janvier (5,8°C) et décembre (7,6°C).

Orientation et vitesse du vent

Les données sont directement issues du site internet « info climat » :

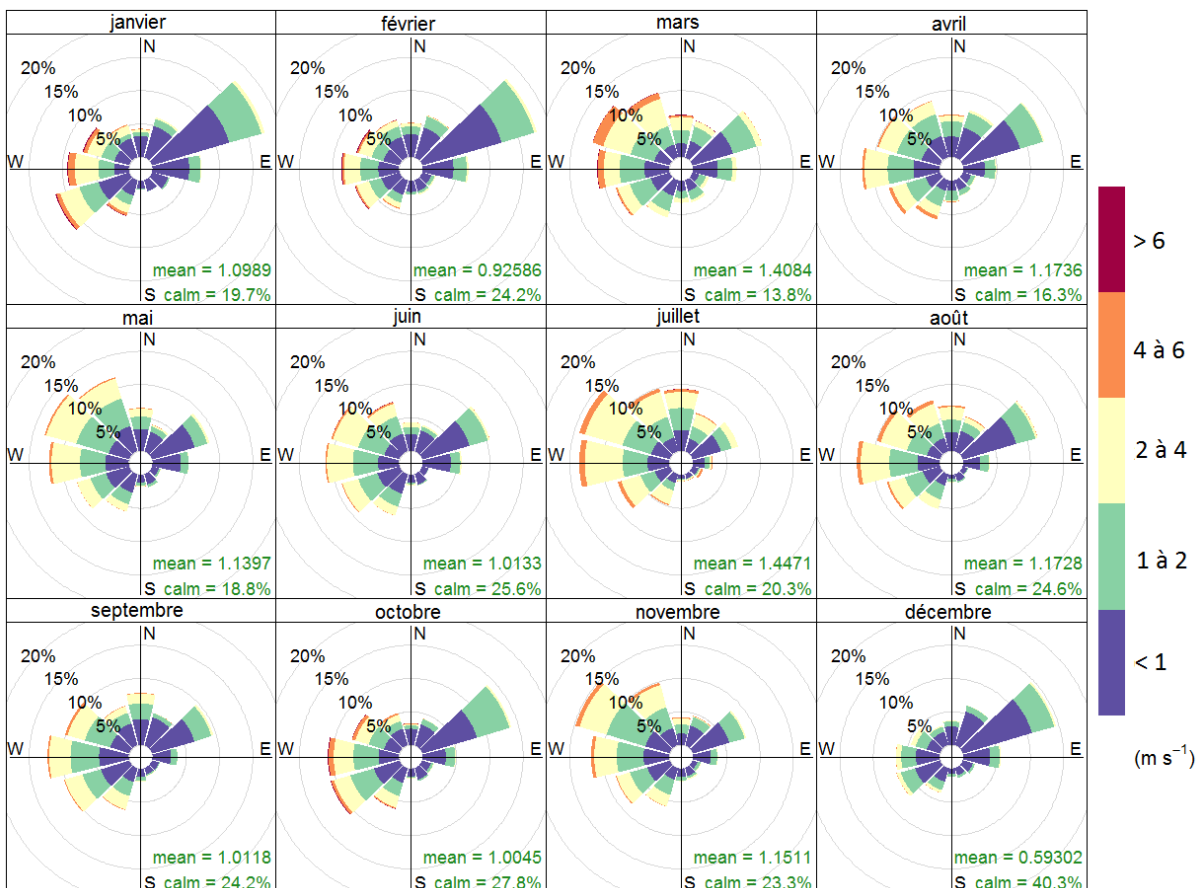
<https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2024/firmi/valeurs/000DC.html>

La figure suivante présente les roses des vents mensuelles pour l'année 2025. Chaque panneau correspond à un mois et montre la distribution des directions et des vitesses du vent.

Aide de lecture : Les secteurs circulaires indiquent la direction d'où provient le vent (N : Nord, E : Est, S : Sud, W : Ouest). La longueur des secteurs représente la fréquence d'occurrence du vent dans cette direction, exprimée en pourcentage (anneaux concentriques). Les couleurs indiquent les classes de vitesse du vent (en $m \cdot s^{-1}$).

Plus un secteur est long tend vers la couleur rouge, plus les vents provenant de cette direction et de cette vitesse sont fréquents et élevés.

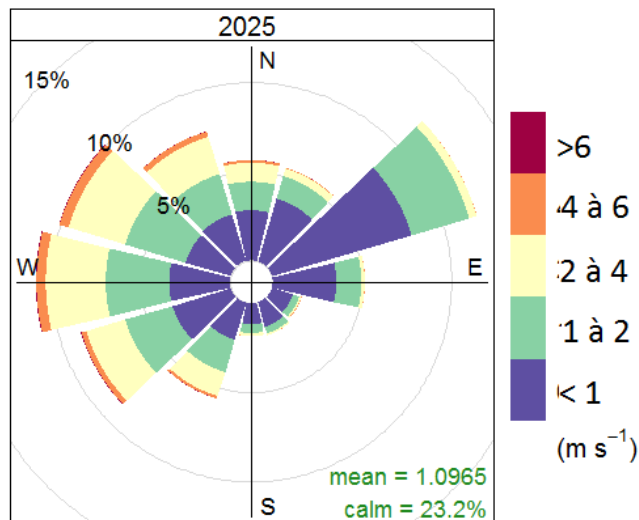
Dans chaque panneau, la valeur "mean" correspond à la vitesse moyenne du vent pour le mois, tandis que "calm" indique la proportion de vents calmes (vitesse nulle).



Observations par mois : Les vitesses moyennes du vent les plus élevées sont enregistrées en mars et en juillet ($\approx 1.4 m \cdot s^{-1}$), indiquant des conditions relativement plus venteuses durant ces mois, favorisant la remise en suspensions des poussières et leur dispersion. Les roses des vents montrent que les vents dominants proviennent principalement du secteur est à nord-est, avec une fréquence plus marquée au cours de l'année. À l'inverse, décembre présente la vitesse moyenne la plus faible ($\approx 0.6 m \cdot s^{-1}$) ainsi que la plus forte proportion de vents calmes ($\sim 40\%$), tandis que février et juin présentent également des proportions élevées de vents

calmes (>24 %). Globalement, le régime de vent reste caractérisé par des vitesses faibles à modérées, la majorité des observations se situant en dessous de 2 m·s⁻¹.

La figure ci-dessous présente les conditions de vent moyennes sur l'année 2025 à Firmi.



Observations pour l'année : De manière générale, sur l'année 2025, la vitesse moyenne du vent est d'environ 1,10 m/s, ce qui indique un régime globalement faible à modéré. La majorité des occurrences correspond à des vitesses inférieures à 2 m/s, tandis que les vents plus forts (>4 m/s) restent peu fréquents et se produisent surtout lorsque le vent vient de l'Ouest. Enfin, la proportion de vents calmes atteint environ 23 %, traduisant une fréquence relativement importante de conditions peu ventées au cours de l'année.

ANNEXE 3 : Origines et effets des polluants mesurés

Pour certains métaux est soulignée la source principale au niveau français (source : CITEPA).

	PRINCIPALES SOURCES D'EMISSION	EFFETS SUR LA SANTE
ARSENIC	<p><u>Installations fixes de combustion</u> (charbon, fuel, pétrole, huiles)</p> <p>Industries du fer et des non ferreux (cuivre, zinc...)</p> <p>Usines d'incinération des déchets</p> <p>Traitement du bois</p> <p>Fabrication de batteries électriques</p> <p>Industrie des semi-conducteurs (arséniure de galium)</p> <p>Industrie du verre (arsenic comme agent décolorant)</p> <p>Fabrication de pigments de peinture (CuAsO₄H)</p> <p>Fabrication de plombs de chasse</p> <p>Agriculture</p> <p>Usines de fabrication de pesticides et d'engrais</p> <p>Quelques sources naturelles : feux de forêt, érosion des sols...</p>	<p>Groupe 1 des cancérigènes humains.</p> <p>Irritation des voies aériennes supérieures, neuropathie périphérique, effets cardiovasculaires, cancers de la peau et des poumons, nausées.</p>
CADMIUM	<p><u>Industries du fer et des non ferreux</u> (cuivre, zinc, alliages...)</p> <p>Usines d'incinération des déchets</p> <p>Fabrication (et utilisation) d'engrais phosphatés</p> <p>Industrie des pigments, des verres</p> <p>Fabrication d'accumulateurs</p> <p>Usure des pneumatiques</p> <p>Fumée de cigarette</p>	<p>Groupe 2B des cancérigènes humains.</p> <p>Dysfonctionnement du rein.</p> <p>Cancer du poumon.</p>
NICKEL	<p><u>Raffineries</u></p> <p>Installations fixes de combustion (charbon, fuel)</p> <p>Usines d'incinération des déchets</p> <p>Circulation automobile</p> <p>Industrie sidérurgique</p> <p>Eruptions volcaniques, poussières de météorites</p>	<p>Cancérigène</p> <p>Irritations respiratoires, hyperplasie pulmonaire, emphysème, fibrose, effets rénaux réversibles, dermatites allergiques, irritation des muqueuses</p> <p>Les oxydes et sulfates de nickel sont cancérogènes pour l'homme.</p>
PLOMB	<p>Trafic routier (essence plombée)</p> <p>Usines d'incinération des déchets</p>	<p>Saturnisme.</p>

	PRINCIPALES SOURCES D'EMISSION	EFFETS SUR LA SANTE
ZINC	<p>Combustion des carburants fossiles (charbon, fioul lourd et fioul de chauffage résidentiel)</p> <p>Industries sidérurgiques et premières transformations des métaux ferreux</p> <p>Usines d'incinération des déchets</p> <p>Métallurgie des métaux non ferreux</p> <p>Circulation routière : usure des pneus et du revêtement des chaussées</p> <p>Quelques sources naturelles : volcans, feux de forêt, érosion des roches, aérosols marins</p>	<p>Oligo-élément essentiel pour les plantes, les animaux et l'homme mais toxique pour plantes et micro-organismes si trop concentré.</p>

ANNEXE 4 : Le cadre réglementaire

Retombées atmosphériques totales

Concernant les concentrations des métaux dans les retombées totales il n'existe aucune valeur réglementaire à ce jour en France. Les normes allemande TA Luft et suisse OPair servent de valeurs de référence pour la protection des écosystèmes. En outre, la norme TA Luft est relative à tout environnement industriel, et définit comme « limite dans l'air ambiant pour éviter une pollution importante ».

Variable	OPAIR (en moyenne annuelle)	TA Luft (en moyenne annuelle)
Retombées totales	200 mg/m ² /jour	350 mg/m ² /jour
Retombées d'arsenic	-	4 µg/m ² /jour
Retombées de cadmium	2 µg/m ² /jour	2 µg/m ² /jour
Retombées de plomb	100 µg/m ² /jour	100 µg/m ² /jour
Retombées de nickel	-	15 µg/m ² /jour
Retombées de zinc	400 µg/m ² /jour	-

ANNEXE 5 : Planning des prélèvements

Retombées atmosphériques totales et de métaux

Prélèvement bimestriel	Date de début exposition	Date de fin exposition	Observations
Série n°1	7 janvier 2025	5 février 2025	
Série n°2	5 février 2025	5 mars 2025	
Série n°3	5 mars 2025	7 mai 2025	
Série n°4	7 mai 2025	3 juillet 2025	La jauge d'Igue du mas bas en mai-juin a été invalidée suite à la chute de l'entonnoir et de la jauge.
Série n°5	3 juillet 2025	3 septembre 2025	
Série n°6	3 septembre 2025	5 novembre 2025	
Série n°7	5 novembre 2025	6 janvier 2026	

ANNEXE 6: Tableaux des concentrations

Données bimestrielles des retombées atmosphériques totales et de métaux pour l'année 2025

Tableau 1 - Retombées totales bimestrielles (mg/m²/jour)

Site de mesure	Mesures de retombées totales selon la période (en mg/m ² /jour)					
	janvier-février	mars-avril	mai-juin	juillet-août	septembre-octobre	novembre-décembre
Igue du mas bas		58,6	7,4	207,4	63,1	27,4
Igue du mas haut		149,1	520,2	166,8	113,4	768,3
Mairie de Viviez	64,9	120,1	93,1	32,6	68,5	36,1
Place du 8 mai	27,3	106	137	102,7	85,3	39,9
Plateforme de Dunet	21,5	90,7	60,8	37,2	66	26,9
Stade de Cruzet		67,8	72	31,9	111,8	34,5
Montbazens	47,8	111,6	87,4	79,4	115,9	100,6
Proximité incinérateur Toulouse	35,7	83	74,12	64,9	84,17	73,12
Proximité fonderie Muret	160,3	355,7	125,2	174	216,5	401
Fond urbain Toulouse	37	112,3	68,6	78,6	60,9	86,7

Tableau 2 - Arsenic dans les retombées totales ($\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$)

Site de mesures	Mesures d'arsenic selon la période (en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$)					
	janvier-février	mars-avril	mai-juin	juillet-août	septembre-octobre	novembre - décembre
Igue du mas bas		9,9	1,6	42,5	9,3	1,6
Igue du mas haut		44,9	134,7	38,0	18,0	226,6
Mairie de Viviez	0,6	3,6	5,1	1,8	4,1	1,6
Place du 8 mai	0,4	2,1	4,1	2,4	1,5	0,9
Plateforme de Dunet	0,2	1,7	3,7	1,9	1,6	0,5
Stade de Crouzet		1,3	2,8	1,5	1,6	0,9
Montbazens	0,7	1,6	1,0	1,1	1,6	1,2
Proximité incinérateur Toulouse	0,2	0,4	0,3	0,2	0,4	0,3
Proximité fonderie Muret	1,5	2,7	1,1	1,9	2,0	3,2
Fond urbain Toulouse	0,2	0,8	0,8	0,8	0,4	0,6

Tableau 3 - Cadmium dans les retombées totales ($\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$)

Site de mesures	Mesures de cadmium selon la période (en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$)					
	janvier-février	mars-avril	mai-juin	juillet-août	septembre-octobre	novembre - décembre
Igue du mas bas		1,3	0,1	2,3	0,8	0,2
Igue du mas haut		1,5	5,7	1,8	2,2	9,2
Mairie de Viviez	1,8	2,0	1,3	0,2	0,8	1,0
Place du 8 mai	0,6	1,0	1,1	0,7	0,5	0,3
Plateforme de Dunet	0,3	2,5	1,1	0,2	0,6	0,2
Stade de Crouzet		0,3	0,7	0,4	0,5	0,2
Montbazens	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1
Proximité incinérateur Toulouse	0,03	0,1	0,04	0,02	0,04	0,04
Proximité fonderie Muret	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,6
Fond urbain Toulouse	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Tableau 4 - Plomb dans les retombées totales ($\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$)

Site de mesures	Mesures de plomb selon la période (en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$)					
	janvier-février	mars-avril	mai-juin	juillet-août	septembre-octobre	novembre-décembre
Igue du mas bas	2,1	4,5	2,1	4,9	2,3	3,5
Igue du mas haut		45,3	19,8	280,6	42,3	7,0
Mairie de Viviez		35,2	114,5	37,7	18,0	424,9
Place du 8 mai	6,5	18,1	11,0	3,3	6,2	4,4
Plateforme de Dunet	3,0	4,5	1,6	1,7	11,1	2,7
Stade de Crouzet	5,9	10,8	16,9	7,3	1,9	4,7
Montbazens	15,4	9,3	19,1	4,1	10,0	2,8
Proximité incinérateur Toulouse	1,2	3,2	2,1	1,1	2,8	2,1
Proximité fonderie Muret	3,4	6,1	2,1	4,0	3,5	8,0
Fond urbain Toulouse		4,8	4,9	3,2	9,8	2,9

Tableau 5 - Zinc dans les retombées totales ($\mu\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$)

Site de mesures	Mesures de zinc selon la période (en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$)					
	janvier- février	mars- avril	mai- juin	juillet- août	septembre- octobre	novembre- décembre
Igue du mas bas		185,0	45,3	798,5	126,6	38,1
Igue du mas haut		180,7	583,2	167,3	103,5	1077,1
Mairie de Viviez	36,2	212,2	146,4	87,5	62,4	63,5
Place du 8 mai	277,6	311,5	281,7	357,1	262,0	214,5
Plateforme de Dunet	24,7	117,5	103,7	33,7	78,8	32,3
Stade de Crouzet		46,8	41,6	42,7	40,4	26,0
Montbazens	17,7	43,5	35,0	22,0	77,2	20,2
Proximité incinérateur Toulouse	11,1	30,4	24,7	11,3	29,3	28,0
Proximité fonderie Muret	217,3	251,1	70,2	75,7	158,7	329,2
Fond urbain Toulouse	220,2	42,4	24,8	37,7	29,7	81,8

Données annuelles des retombées atmosphériques totales et de métaux entre 2009 et 2025

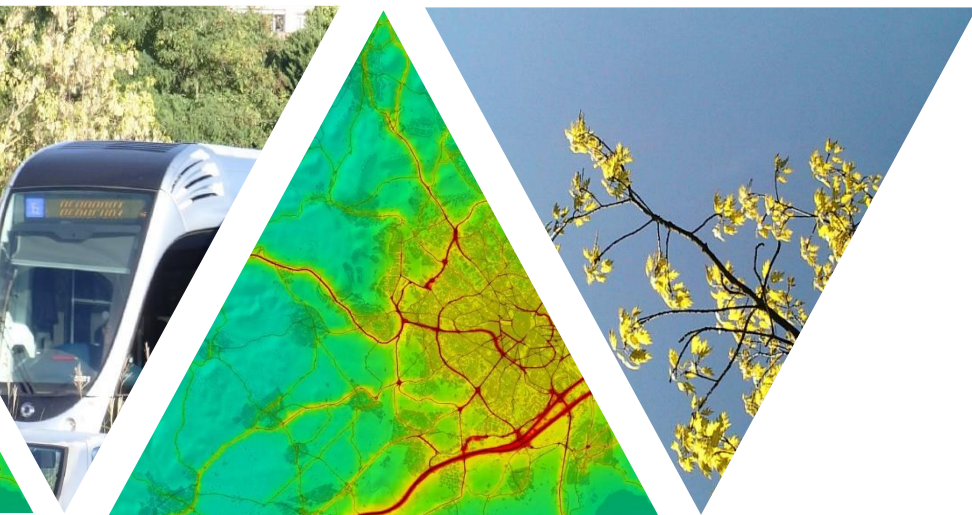
Année	Retombées totales selon le site de mesures									
	mg/m ² /jour									
	Place du 8 mai	Mairie de Viviez	Stade de Crouzet	Igue du mas bas	Igue du mas haut	Plateforme de Dunet	Montbazens	Proximité incinérateur Toulouse	Proximité fonderie Muret	Fond urbain Toulouse
2009	82,3		51,5					108,4		
2010	97,8		80,1	98,8	90,3	157,4		67,8		
2011	67,0		54,0	124,5	52,0	171,1		93,6		
2012	94,5		78,2	290,6	78,1	268,1	121,3	120,5		
2013	47,3		86,6	80,9	67,6	202,4	146,8	141,7		
2014	55,3		47,2	92,4	48,9	166,2	119,5	63,0		
2015	53,0		46,9	85,9	35,5	209,5	161,5	80,5		
2016	36,8		36,1	64,1	44,1	217,5	95,7	76,3		59,0
2017	41,7		42,5			147,2	134,8	75,7	282,5	60,0
2019	59,0							70,7	247,5	79,0
2020	45,6							75,0	175,5	52,2
2021	53,6							95,8	218,8	69,5
2022	52,3	66,0				59,3		81,3	198,2	52,4
2023	80,6	74,0	170,2			106,8	109,0	72,4	227,0	62,2
2024	67,0	131,0	124,7			118,8	190,0	71,0	175,8	78,0
2025	83,0	69,2	63,6	72,8	343,6	50,5	90,5	69,2	229,5	74,7

Année	Arsenic selon le site de mesures									
	µg/m ² /jour									
	Place du 8 mai	Mairie de Viviez	Stade de Crouzet	Igue du mas bas	Igue du mas haut	Plateforme de Dunet	Montbazens	Proximite incinérateur Toulouse	Proximite fonderie Muret	Fond urbain Toulouse
2009	1,9		1,4							
2010	1,3		1,2	11,7	5,0	86,7				
2011	2,3		2,6	123,3	19,3	207,4				
2012	1,7		2,6	53,9	14,0	315,3	5,3			
2013	0,9		1,6	17,2	17,0	229,7	1,5			
2014	1,2		1,8	17,1	1,4	153,9	2,2			
2015	1,5		2,5	25,8	1,9	286,3	3,3			
2016	0,4		0,9	7,6	2,1	180,6	1,3			0,3
2017	0,6		0,7			68,9	1,3		2,0	0,3
2019	0,4								1,9	0,5
2020	0,7								1,4	0,3
2021	0,8								1,7	0,3
2022	0,8	2,6				6,6			1,5	0,3
2023	2,7	2,1	2,2			3,1	1,1	0,4	2,2	0,4
2024	1,0	1,9	8,0			1,1	2,1	0,3	1,6	0,6
2025	1,9	2,8	1,6	13,0	92,5	1,6	1,2	0,3	2,1	0,6

Année	Cadmium selon le site de mesures µg/m ² /jour									
	Place du 8 mai	Mairie de Viviez	Stade de Crouzet	Igue du mas bas	Igue du mas haut	Plateforme de Dunet	Montbazens	Proximité incinérateur Toulouse	Proximité fonderie Muret	Fond urbain Toulouse
2009	2,9		0,6							
2010	3,1		0,7	3,5	0,9	39,6				
2011	1,6		0,9	16,3	3,1	49,6				
2012	0,9		1,0	6,4	1,9	56,1	1,3			
2013	0,5		0,6	3,4	0,9	33,0	0,5			
2014	0,6		0,7	2,8	0,4	26,4	0,4			
2015	0,5		0,6	3,6	0,5	56,2	0,3			
2016	0,3		0,3	1,2	0,4	37,7	0,2			0,2
2017	0,3		0,2			19,2	0,2		0,4	0,2
2019	0,2								0,2	0,1
2020	0,3								0,2	0,1
2021	0,5								0,3	0,1
2022	0,5	1,5				2,2			0,4	0,0
2023	1,4	1,2	1,1			1,2	0,2	0,1	0,4	0,1
2024	0,6	1,8	7,0			0,8	0,4	0,2	0,3	0,2
2025	0,7	1,2	0,4	0,9	4,1	0,8	0,2	0,04	0,3	0,1

Année	Plomb selon le site de mesures µg/m ² /jour									
	Place du 8 mai	Mairie de Viviez	Stade de Crouzet	Igue du mas bas	Igue du mas haut	Plateforme de Dunet	Montbazens	Proximité incinérateur Toulouse	Proximité fonderie Muret	Fond urbain Toulouse
2009	24,8		30,5							
2010	27,7		19,1	162,3	51,4	1051,5				
2011	28,5		26,5	502,3	79,8	1251,4				
2012	28,8		27,8	274,8	150,1	2174,2	45,5			
2013	18,7		16,1	123,9	35,4	1933,1	19,9			
2014	19,2		25,2	214,9	25,3	2138,8	14,3			
2015	13,8		24,8	226,0	28,9	2706,3	17,2			
2016	5,2		9,2	58,8	21,8	1164,2	9,0			3,5
2017	5,6		6,3			867,3	8,2		8,5	3,7
2019	5,1		17,5						7,6	4,2
2020	5,0								4,3	2,8
2021	4,6								4,0	2,6
2022	4,7	12,4				74,3			3,4	2,4
2023	18,4	12,8	8,6			23,4	2,9	3,4	5,6	2,9
2024	8,2	12,8	20,2			6,4	6,2	3,0	4,3	4,1
2025	7,9	8,3	5,1	79,0	126,0	10,1	4,1	2,1	4,4	3,5

Année	Zinc selon le site de mesures									
	µg/m ² /jour									
	Place du 8 mai	Mairie de Viviez	Stade de Crouzet	Igue du mas bas	Igue du mas haut	Plateforme de Dunet	Montbazens	Proximité incinérateur Toulouse	Proximité fonderie Muret	Fond urbain Toulouse
2009	240,0		610,5							
2010	390,4		900,5	1508,3	210,6	4558,6				
2011	438,8		702,5	2085,5	400,2	5019,8				
2012	807,5		574,1	890,3	277,8	5520,0	1195,6			
2013	1537,8		372,4	593,8	253,1	4384,1	1449,9			
2014	906,0		279,5	735,0	372,0	2555,0	642,4			
2015	883,3		126,6	607,8	655,5	6583,5	500,2			
2016	719,2		83,0	198,7	701,3	5374,2	495,0			35,1
2017	581,5		152,4			5837,6	363,2		201,6	53,1
2019	1,2		110,0						171,8	1,6
2020	118,5								108,1	62,7
2021	164,4								151,7	138,2
2022	166,2	85,4				199,3			165,9	45,9
2023	1229,3	275,3	127,6			195,4	44,0	38,3	145,3	31,4
2024	362,7	316,1	263,9			122,0	90,1	27,1	105,7	27,1
2025	284,1	101,4	39,5	238,7	422,4	65,1	35,9	22,4	168,3	67,8



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie